

L'intervention sociale, collective et communautaire. Réalités, atouts et limites

Chantal Cornier

Texte intégral

Le rapport « Gouvernance des politiques de solidarité »,¹ remis pour la conférence préparatoire au plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale a largement fait état d'un contexte qui exige de nouvelles réponses sociales, conjuguant solidarité de droit et solidarités d'engagement et par conséquent de la nécessité de :

- Faciliter l'évolution des pratiques professionnelles de l'intervention sociale.
- Donner au travail social les moyens de ses missions.
- Moderniser l'appareil de formation et reconnaître les compétences.

L'une des mesures du Plan quinquennal de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale de janvier 2013, consistait dans la mise en place d'États généraux du travail social.

Ceux-ci ont donné lieu à de nombreux échanges dans les territoires au cours de l'année 2014, et cinq groupes de travail nationaux ont été chargés de synthétiser les travaux des assises régionales et de formuler des propositions sur les cinq thèmes suivants :

- Coordination des acteurs.
- Formation initiale et formation continue.
- Métiers et complémentarités, place des usagers.
- Développement social et travail social collectif.

Les rapports de ces groupes font état d'un constat unanime : si l'accompagnement individuel apparaît incontournable, il constitue une limite, et dans tous les travaux apparaît la nécessité de permettre un (re)positionnement du travail social et de l'intervention sociale.

¹ Dinet M. et Thierry M., 2012, Conférence nationale contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, Rapport du groupe de travail « Gouvernance des politiques de solidarité », Paris, La Documentation française, rapports-publics.

À l'issue des États généraux du travail social, le gouvernement a annoncé en octobre 2015 un plan d'action en faveur du travail social et du développement social dont les axes majeurs sont :

- Faire participer les personnes et mieux les accompagner.
- Promouvoir le développement social pour simplifier les politiques publiques et les organisations.
- Valoriser le travail social et moderniser l'appareil de formation.
- Renouveler la gouvernance du travail social.

L'orientation pour le "développement social et travail social collectif" est largement portée et partagée par de nombreux acteurs pourtant !

Après la Seconde Guerre mondiale, en Europe, les Nations Unies introduisent les méthodes de service social de groupe et d'organisation communautaire dans l'objectif de diffuser les techniques modernes de travail social et d'orienter les politiques sociales européennes sur les solutions des problèmes qui touchent les individus, les familles et les communautés.

Le premier séminaire sur le développement et l'organisation communautaire a lieu à Palerme en 1958. Deux séminaires européens en 1959, à Helsinki et à Sèvres, introduiront en France le travail social de groupe.

Travail social communautaire et travail social de groupe prendront place comme modèle d'intervention dans les programmes de la formation des assistants de service social en 1962.

Le travail social de groupe, sera introduit par certains employeurs dans le cadre de la formation continue : MSA pour répondre aux besoins collectifs du milieu rural, puis à la SNCF ainsi que dans les CAF.

Un constat récurrent depuis les années 1960 : ces modèles seront peu pratiqués par les services sociaux.

Le rapport « l'intervention sociale d'intérêt collectif » issu des travaux du Conseil Supérieur du Travail Social fait un bilan du travail social et de son histoire et consacrera le terme d'intervention sociale collective (ISIC).

L'intervention sociale collective est présente dans certains programmes de formation initiale, en particulier pour les conseillères en économie sociale et familiale (CESF) et pour les assistants de service social.

Il faut parler formation mais éviter de croire que seule la formation va permettre la diffusion de ces modèles d'intervention.

L'exemple de la réforme de la formation d'assistant de service social en 2004 le montre.

Elle a fait porter le changement de pratique en vue de développer l'ISIC, sur les épaules des stagiaires et des jeunes professionnelles. Les établissements de formation, ont rapidement pointé les limites.

Les résistances qui freinent la mise en pratique d'interventions sociales collectives et communautaires ne sont pas uniquement le fait de la formation.

Les freins sont multiples et comme l'analyse en détail le rapport des États généraux du travail social « *Développement social et travail social collectif* »², le diagnostic est connu : obstacles culturels, sociétaux, organisationnels et réglementaires se répercutent en cascade sur tous les étages de l'action publique jusqu'au travailleur social.

Si le diagnostic est partagé, on connaît toujours une bureaucratisation excessive de l'action sociale.

Le rapport précise également que le modèle professionnel des travailleurs sociaux est lui-même aussi un frein du fait :

- d'une opposition idéologique entre travail social individuel et travail social collectif,
- que le travail social n'a peut-être pas encore pris toute la mesure des évolutions et du changement de regard et de pratiques qu'il doit opérer.

Enfin les confusions entre les termes et notion de « développement social », de « travail social communautaire », de « travail social collectif »... sans référence aux différents modèles théoriques qu'ils recouvrent ainsi que le peu de capitalisation participant des obstacles.

Des perspectives en matière de formation

Les travailleurs sociaux mais aussi les cadres demeurent insuffisamment formés à l'intervention collective, au niveau de la formation initiale mais aussi en formation continue : absence de langage commun pour nommer les dimensions collectives de leurs interventions, déficit d'appropriation des outils et des concepts.

Les finalités du travail social données par la définition internationale du travail social « le travail social est une pratique professionnelle et une discipline. Il promeut le changement et le développement social, la cohésion sociale, le pouvoir d'agir et la libération des personnes. Les principes de justice sociale, de droit de la personne, de responsabilité sociale collective et de

² États Généraux du Travail Social, 2015, Rapport du groupe de travail « Développement social et travail social collectif ». Téléchargeable sur [http://social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/D_R_veloppement_social.pdf].

respect des diversités sont au cœur du travail social. Étayé par les théories du travail social, des sciences sociales, des sciences humaines et des connaissances autochtones, le travail social encourage les personnes et les structures à relever les défis de la vie et agit pour améliorer le bien-être de tous. »³ sont un appui quant aux changements de postures à opérer et aux transformations à conduire dans le champ de la formation, au regard de l'évolution de la question sociale.

Il convient de développer l'ingénierie sociale et les processus réflexifs en renforçant les capacités stratégiques et les compétences opérationnelles des intervenants sociaux (plus largement que les travailleurs sociaux), et des cadres (analyser des situations complexes, appréhender le territoire, les dynamiques d'acteurs, mettre en œuvre des stratégies d'élaboration et de conduite de projets collectifs; renforcer le travail entre professionnels issus de différents métiers ; de mobiliser et impliquer les habitants...).

Nous avons à renforcer, dans les formations initiales et continues, l'intégration des différents modèles d'intervention sociale collective (groupe, communautaire, réseau primaire).

Pour ce faire, les perspectives de travail sont nombreuses :

- Apporter des clarifications conceptuelles et élaborer un référentiel sur les diverses formes de travail social collectif.
- Structurer dans les formations initiales des intervenants sociaux (travailleurs sociaux, animateurs, intervenants du champ de la politique de la ville), un corpus commun autour des connaissances théoriques, des méthodes et des techniques.
- Associer dans les instituts de formation le savoir d'expérience des personnes, le savoir scientifique et le savoir de l'action.
- Impliquer les instituts de formation sur les territoires pour initier la participation d'étudiants aux démarches locales.
- Développer en partenariat avec les acteurs (y compris de champs professionnels connexes : animation, santé, IAE, etc.), par le biais de l'alternance, des possibilités concrètes d'apprentissage pour les étudiants (formules de stage adaptées, projets d'étudiants, analyses de territoire, stage en immersion, action-recherche...).
- Renforcer la formation continue, *in situ* des intervenants sur un projet collectif (sociaux ou pas, professionnels ou bénévoles, y compris habitants, usagers ou personnes concernées quels que soient leurs statuts), la formation-action, l'échange de pratiques, l'organisation interinstitutionnelle et les dispositifs de co-formation (professionnels/habitants/élus) ainsi que la recherche et la capitalisation des pratiques.

³ Définition internationale du travail social approuvée par l'assemblée générale de l'IASSW, et celle de l'EASSW le 10 juillet 2014 à Melbourne

- Former les cadres du travail social en vue de les sensibiliser aux potentialités des approches collectives et du développement social et qu'ils soient en capacité d'impulser ces démarches dans les pratiques de leurs équipes et l'organisation de leurs services.

Pour citer cet article

Référence électronique

Chantal Cornier, "L'intervention sociale, collective et communautaire. Réalités, atouts et limites", Sciences et actions sociales [en ligne], N°6 | année 2017, mis en ligne le date 31 janvier 2017, URL : <http://www.sas-revue.org/index.php/37-n-6/dossiers-n-6/temoignages-n6/93-l-intervention-sociale-collective-et-communautaire-realites-atouts-et-limites>

Auteur

Chantal Cornier

Directrice générale de l'Institut de Formation en Travail Social (IFTS d'Echirolles)

c.cornier@ifts-asso.com

Droits d'auteur

© Sciences et actions sociales

Toute reproduction interdite sans autorisation explicite de la rédaction/Any replication is submitted to the authorization of the editors